

# Maîtrise en pharmacothérapie avancée

FACULTÉ DE PHARMACIE

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 2-675-1-1

**CYCLE** Cycles supérieurs

**TITRE OFFICIEL** Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)

**TYPE** Maîtrise ès sciences (M. Sc.)


**CRÉDITS** 45 crédits

**MODALITÉ** Sans mémoire ou thèse

 Admission à l'automne


 Cours de jour


 Offert au campus de Montréal

 Stages obligatoires

 Temps plein

 Demi-temps

 Non offert aux candidats étrangers avec un permis d'études

 Obligation de détenir un permis d'exercice de l'Ordre des pharmaciens

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Anne-Julie Frenette 514-343-6111, poste 3071  
johanne.lorion@umontreal.ca

David Williamson 514-343-6111, poste 1924  
david.williamson@umontreal.ca

Caroline Lafrenière 514 343-6111 poste: 4882  
caroline.lafreniere.1@umontreal.ca

## Présentation

Le programme permet d'acquérir des connaissances spécialisées, des habiletés, des valeurs et des attitudes de façon à prodiguer des soins pharmaceutiques de pratique avancée. Il permet également de contribuer à la réalisation d'une recherche en milieu de pratique pharmaceutique (ex. : recherche évaluative, clinique, qualitative, économique, pharmacoépidémiologique, pharmacocinétique ou de technologie pharmaceutique).

## Objectifs

La maîtrise (pharmacothérapie avancée) permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des connaissances en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

## Forces

- Un enseignement de haut niveau par des professeurs et des pharmaciens dont l'expertise est reconnue.
- Une grande partie des trois derniers trimestres consacrée à la prestation de soins en milieu hospitalier et ambulatoire, au sein d'une équipe interdisciplinaire et dans des milieux de formation agréés par la faculté (année de résidence). Un mentor rencontre le résident à intervalles réguliers tout au long de ses apprentissages.
- Une bourse octroyée à tous les candidats admis à l'option Pratique en établissement de santé.

## Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Règlements

### Précision sur le programme

La formation de 2<sup>e</sup> cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débiter le programme
- Une entrevue est requise. Cette entrevue peut être éliminatoire.

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

La sélection des candidats tient compte de l'excellence du dossier académique, du curriculum vitae et de l'entrevue.

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

#### 2. Statut étudiant

##### Option pratique en établissement de santé

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

##### Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.

#### 3. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 6 trimestres à temps plein.

La scolarité minimale est de 7 trimestres à demi temps et la scolarité maximale est de 9 trimestre à demi temps.

#### 4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

#### 5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

#### Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

#### 6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la maîtrise pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée)
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2020:** Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 15 mars 2020

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Biologie (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-235-1-0	Jour	Limitée
Pharmacie	Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle	164 crédits	1-675-1-1	Jour	Limitée
Sciences biomédicales	Baccalauréat	90 crédits	1-484-1-0	Jour	Limitée
Sciences biopharmaceutiques	Baccalauréat	90 crédits	1-670-1-0	Jour	Limitée

## Structure du programme (2-675-1-1)

Version 04 (A19)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70 OPTION PRATIQUE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à des stages spécialisés, et 6 crédits à option.

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHA 62101	Communication scientifique en pharmacie 1	0.0J	PHA 62302	Gest. prat. en établissement 2	3.0
PHA 62102	Communication scientifique en pharmacie 2	1.0	PHA 6330	Produits stériles, notions avancées	1.0J
PHA 62301	Gest. prat. en établissement 1	0.0J	PHM 6512	Produits stériles en pharmacie communautaire	1.0J

**Bloc 70B Ateliers**

Obligatoire - 1 crédit.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6310	Ateliers en pratique pharmaceutique	1.0

**Bloc 70C Stages spécialisés**

Obligatoire - 26 crédits.

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6510	Stage en centre d'information	4.0	PHA 6550	Pratique avancée oncologie	3.0
PHA 6520	Introduction à la pratique avancée hospitalière	4.0	PHA 6560	Pratique avancée soins intensifs	3.0
PHA 6530	Pratique avancée patients hospitalisés 1	3.0	PHA 6570	Pratique avancée soins urgence	3.0
PHA 6540	Pratique avancée patients hospitalisés 2	3.0	PHA 6610	Stage à thématique optionnelle	3.0

**Bloc 70D Stages Spécialisés**

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6580	Pratique avancée patients hospitalisés	3.0	PHA 6595	Pratique avancée ambulatoire 6	3.0
PHA 6585	Pratique avancée ambulatoire 5	3.0	PHA 6600	Pratique avancée patients hospitalisés 5	3.0
PHA 6590	Pratique avancée patients hospitalisés 4	3.0			

**Bloc 70E Projet dirigé**

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6410	Projet en pratique pharmaceutique	6.0

**SEGMENT 71 OPTION PRATIQUE AMBULATOIRE**

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à des stages spécialisés, de 8 à 11 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

**Bloc 71A**

Obligatoire - 1 crédit.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 62101	Communication scientifique en pharmacie 1	0.0J
PHA 62102	Communication scientifique en pharmacie 2	1.0

**Bloc 71B Soins pharmaceutiques**

Option - Minimum 2 crédits, maximum 5 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHM 6407W	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne	2.0	PHM 6432W	Soins pharmaceutiques - Neurologie - Psychiatrie	1.0
PHM 6423W	Soins pharmaceutiques - Infectiologie	1.0	PHM 6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant	3.0J
PHM 6425W	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1	1.0	PHM 6504	Pharmacothérapie gériatrique	3.0J
PHM 6426W	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2	1.0	PHM 6505	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne	3.0J
PHM 6427W	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie	1.0	PHM 6515	Soins pharmaceutiques pédiatriques	3.0J
PHM 6428W	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie	1.0	PHM 6621	Soins pharm. communautaires : infectiologie	1.0
PHM 6430W	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie	1.0	PHM 6968W	Pharmacothérapie personnalisée	1.0
PHM 6431W	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie	1.0			

**Bloc 71C Gestion**

Option - Maximum 2 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHM 6300	Gestion en pharmacie : équipe de travail	1.0	PHM 6896	Service à la clientèle en pharmacie	1.0J
PHM 6889	Le pharmacien dirigeant	1.0	PHM 6897	Les contrats en pharmacie	1.0J
PHM 6890	Positionnement strat. pharm.	1.0	PHM 6898	Financement et gestion financière en pharmacie	1.0
PHM 6893	Gestion des opérations en pharmacie	1.0	PHM 6899	La gestion du changement en pharmacie	1.0J

**Bloc 71D**

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le responsable du programme.

**Bloc 71E Stages spécialisés**

Obligatoire - 27 crédits.

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6511	Pratique avancée : communautaire/service clinique 1	6.0	PHA 6514	Pratique avancée en gériatrie	6.0
PHA 6512	Pratique avancée : communautaire/service clinique 2	6.0	PHA 6515	Pratique avancée en clinique externe	3.0
PHA 6513	Pratique avancée en médecine familiale (GMF)	6.0			

**Bloc 71F Stages spécialisés**

Option - 3 crédits.

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6570	Pratique avancée soins urgence	3.0
PHA 6610	Stage à thématique optionnelle	3.0

**Bloc 71G Projet dirigé**

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
PHA 6410	Projet en pratique pharmaceutique	6.0

**Bloc 71H**

Option - Maximum 1 crédit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHM 6512	Produits stériles en pharmacie communautaire	1.0J	PHM 6627	Soins pharm. communautaires : domicile/instr. méd.	1.0
PHM 6615	Soins pharm. communautaires : automédication	1.0	PHM 6640	Soins pharm. communautaires : diabète	1.0
PHM 6617	Soins pharm. communautaires : dermatologie	1.0	PHM 6891	Le marketing pharmaceutique	1.0
PHM 6621	Soins pharm. communautaires : infectiologie	1.0	PHM 6894	Comptabilité pharmaceutique	1.0J

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Baccalauréat	101 crédits	1-325-1-0	Jour
Médecine	Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle	200 crédits	1-450-1-0	Jour
Médecine	Année préparatoire - santé	40 crédits	1-450-4-0	Jour
Pharmacothérapie avancée	Diplôme complémentaire à la maîtrise	15 crédits	2-675-1-5	Jour
Études allemandes	Baccalauréat	90 crédits	1-085-1-0	Jour

## Aperçu des expertises de recherche

La recherche à la Faculté de pharmacie s'articule autour d'une thématique globale: l'optimisation de la pharmacothérapie. En effet, elle vise à développer des cibles, des outils et des approches qui permettent une meilleure individualisation et un usage optimal des traitements médicamenteux.

Elle s'étend sur l'ensemble du continuum du développement du médicament, incluant des activités de recherche pré-clinique, clinique et populationnelle. Elle se décline selon trois axes :

- Médicament et santé des populations;
- Découverte et validation des cibles thérapeutiques;
- Pharmacométrie et pharmacothérapie;
- Formulation et analyse des médicaments.

En savoir plus : <http://pharm.umontreal.ca/recherche/>

## Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations : <http://pharm.umontreal.ca/faculte/lequipe/corps-professoral/>

## Répertoire des thèses et mémoires

Découvrez Papyrus, le dépôt institutionnel de l'Université de Montréal. Vous trouverez ici des travaux de recherche de nos professeurs et chercheurs ainsi que des thèses et mémoires de nos étudiants. : <http://papyrus.bib.umontreal.ca/>

## Actualités sur la recherche

Consultez les dernières actualités sur la recherche à l'UdeM : <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/index.php>